

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administrati	on					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
06 juin 20-13	06 juin 2013	F07413 P00 98					
1. Intitulé du projet							
Défrichement de 3,6 ha, lieux-dits "Réalisé dans le cadre d'une demande étude d'impact).	'Aix", "Les Fontanelles" et "Cha d'extension d'une carrière exis	mps du Mas" sur la commune de Lapleau (19). tante (rubrique ICPE 2515-1 soumis à					
2. Iden	tification du maître d'ouvrage ou d	u pétitionnaire					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	GRANITS DU CENTRE						
Nom, prénom et qualité de la personne morale	habilitée à représenter la personne	POUXVIEL Jean-Claude, Président					
RCS / SIRET 3 1 6 9 1 4 8 6	6 0 0 0 0 6 9 Form	e juridique SAS					
Joignez à	votre demande le document C	ERFA nº 14734*01					
	u des seuils et critères annexé à l'a dimensionnement correspondant d	rticle R. 122-2 du code de l'environnement et u projet					
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au	regard des seuils et critères de la rubrique					
51°a)	Défrichement de 3,6 ha						
	4. Caractéristiques générales du	projet					
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubr	ique 8.1					
4.1 Nature du projet							
Défrichement de 3,6 ha de boisements	type chênaie et conifères.						
4.2 Objectifs du projet							
Extension d'une carrière de granulat existante							
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation							
	attage mécanisé des hois, débare	dage et arrachage de souches, au fur et à					
		ent sera réalisé entre fin aout et début					

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement. La phase d'exploitation concernera l'extraction des matériaux de la carrière.



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l	'autorité administi	ative de	l'Etat	compéter	nte
	en matière d'env	ironnem	entl		

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au ca:
par cas n° a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le//

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s).		n-t-il été ou sera-t-il soumis ? natière d'environnement devra être jointe au(x)
Autorisation de défrichement Autorisation ICPE carrière 2510-1		
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu	re d'autorisation ce formulaire est r	rempli
Autorisation de défrichement		
		e l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
	urs caractéristiques	Valeur
Superficie totale du projet de Superficie défrichée : 3,6 ha	carrière : 18,3 ha dont 6,5 ha	d'extension
4.6 Localisation du projet		
Adresse	Coordonnées géographiques ¹	Long. 45.°29 '52 "83 Lat. 2° 13' 76"78
Lapleau (19)		d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:
lieux-dits "Aix", "Les Fontanelles" et "Champs du Mas"	Point de départ :	Long°'"_ Lat°'"_
	Point d'arrivée :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _
	Communes traversées :	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet d 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étud	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un	programme de .	
travaux?	programme de Oui +	Non
Si oui, de quels projets se compose le	programme ?	
Demande d'extension d'une carrière	e. Projet global soumis à étude	d'impact
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'in	nplantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lie	eu de votre projet ?	
Boisement chênaie et conifère		
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'u concernés) réglementant l'occupation		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les document environnementale ?	s ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan Complétez le tableau suivant, par tous moyens utile http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude	s, noto	ammer	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		+	
en zone de montagne ?	+		Soumis à la loi montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?		+	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		+	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		+	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		+	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		+	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		+	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	Ш	Ш	
dans un site ou sur des sols pollués ?		+	
dans une zone de répartition des eaux ?		+	

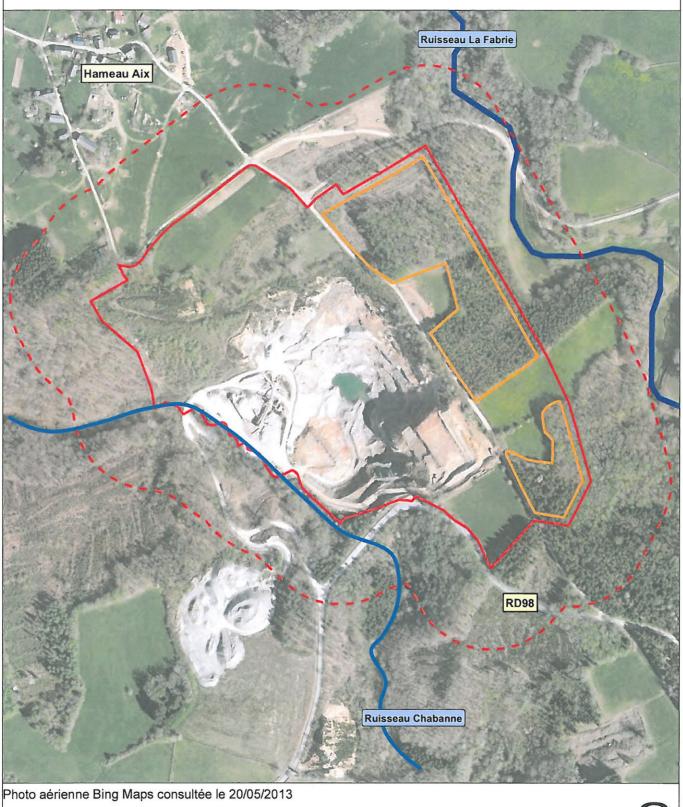
	imètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation huma			+	
dans un site	inscrit ou classé ?			+	
Le projet se s	situe-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	tura 2000 ?			+	
	nent historique ou d'un site class nondial de l'UNESCO ?	é au		+	
	6. Caractéristiques de l'impac	t pote	ntiel c	lu pro	et sur l'environnement et la santé humaine
6.1 Le projet e Veuillez com	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :				
Domo	aines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		+		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		+		•
	Est-il excédentaire en matériaux ?		+		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		+		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	+			ruction de chênaies et conifères ence d'oiseaux et de chiroptères
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		+		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	+		Esp	aces naturels : zones boisées

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		+									
	Est-il concerné par des risques naturels ?		+									
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		+									
Commodité	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	+		Source de bruit : abattage des arbres, engins utilisés Nuisances sonores existantes : carrière existante								
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		+ +									
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		+ +									
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		+									
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		+									
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	+		Gaz d'échappement des engins utilisés pour l'abattage et l'évacuation des arbres								
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		+									
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	+		Production de déchets de végétaux (feuillages, branches, troncs, souches)								
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		+									
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		+	Zones boisées non utilisées pour l'activité humaine								
6.2 Les incide	nces du projet identifiées au 6.1 s	ont-e	lles su	usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?								
Oui 🗌	Non ⁺ Si oui, décrivez lesquell	es:		Oui Non + Si oui, décrivez les quelles :								

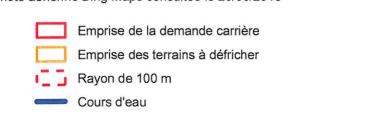
6.3 L	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non + Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au re qu'il	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	8. Annexes
8.1 A	8. Annexes nnexes obligatoires
8.1 A	
8.1 A	nnexes obligatoires
8.1 A	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document
Г	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
П	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8° 10°
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
8.2 At Veuill	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.2 At Veuill	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Un plan du projet ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'existent d'explusion (all projet de tracé ou plantation, ainsi que les compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les

Je certifie sur l'	9. Er	ngagement et signature		
Fait à	FEYTIAF	le,	4/06/2013	
Signature	Pa		,	

PLAN DES ABORDS

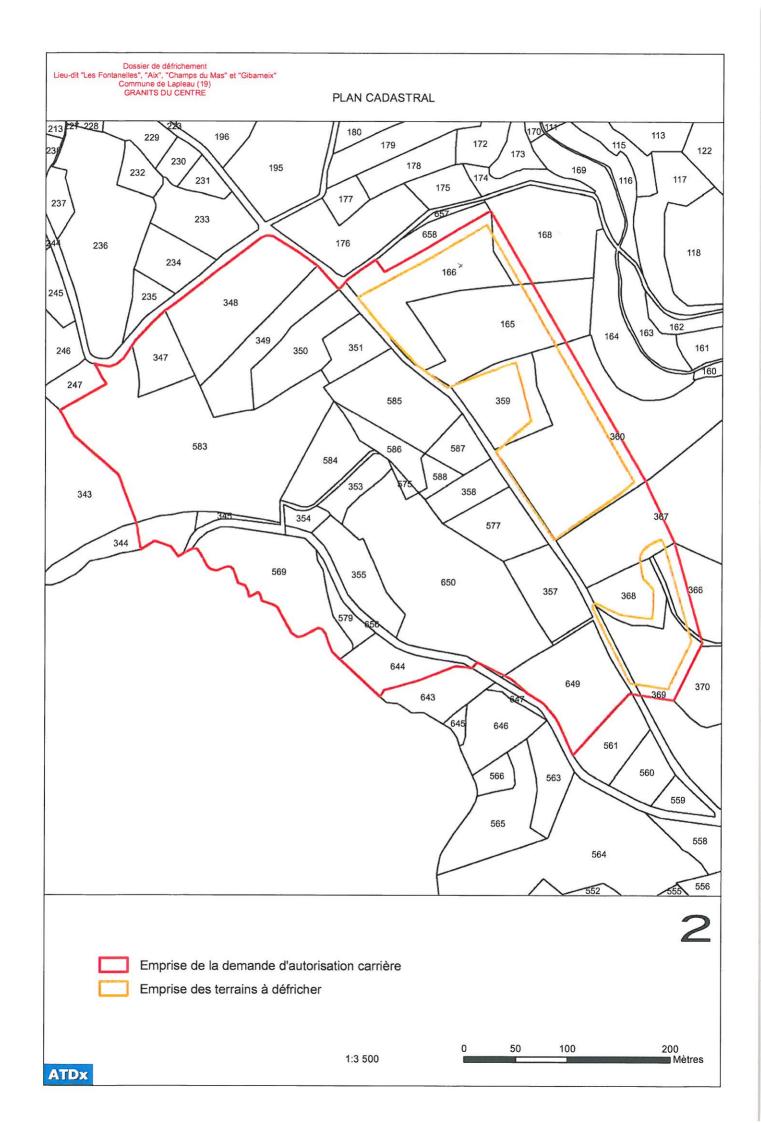


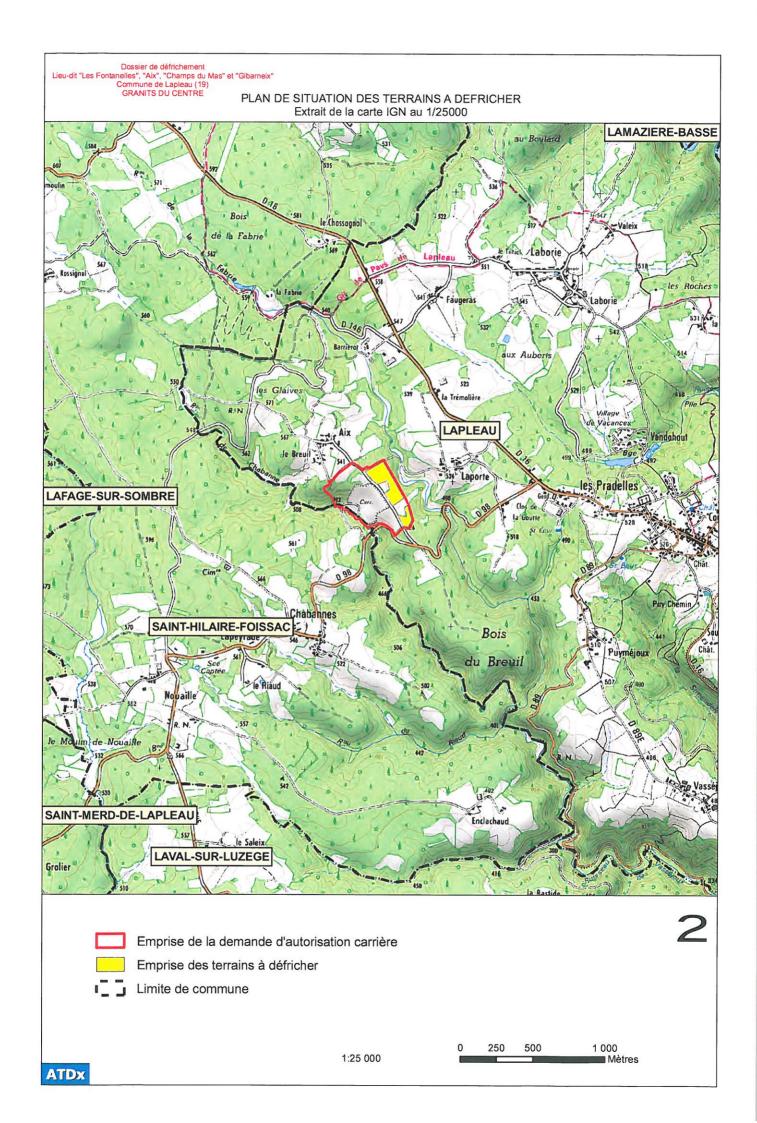
1:4 500



0 50 100 200 Mètres

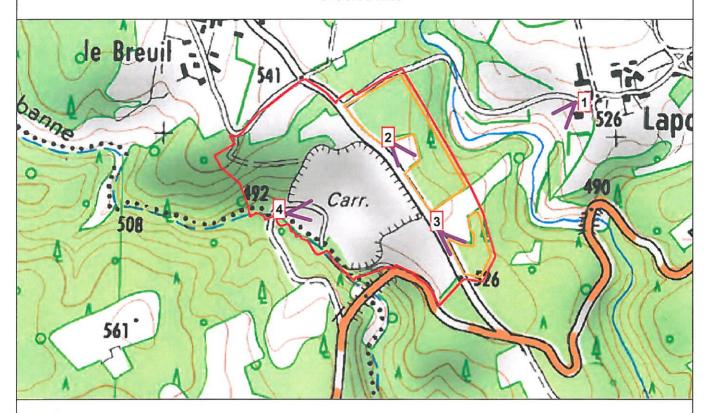


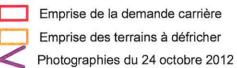




Defrichement Lieu-dit "Les Fontanelles", "Aix", "Champs du Mas" et "Gibarneix" Commune de Lapleau (19) GRANITS DU CENTRE

PHOTOGRAPHIES





1:8 000 0 50 100 200 Mètres







